

LE JOUR, 1944
26 avril 1944

REINES...

La princesse Elizabeth d'Angleterre a eu l'autre jour dix-huit ans. A cet âge on peut être reine dans le Royaume-Uni. Ce fut en 1837, le cas de Victoria, fille du duc de Kent, succédant à son oncle Guillaume.

C'est de notre temps la marque d'une civilisation très haute qu'un grand peuple, que des hommes qui savent être de grands citoyens se soumettent volontairement à l'autorité d'une femme. Autorité nominale souveraine, mais en fait « bien tempérée », comme la monarchie elle-même, comme le clavecin de Bach, et pleine de charme.

Il faut avoir une idée très ferme de la tradition et de la stabilité (plus encore que de l'hérédité) pour accepter cela. La loi salique n'a pas séduit les anglais alors qu'en France elle était la loi ; une vieille loi des Francs-Saliens il est vrai, une loi « barbare ».

C'est la raison pour laquelle l'Angleterre a eu des reines et la France seulement des régentes, comme tous les royaumes, lorsque le roi est mineur. Curieux paradoxe que celui-là ! Une femme en France a toujours pu être régente sous la monarchie et jamais reine. Dans le cas des anglais il serait plus exact de dire pour mettre en relief la différence ; « une reine-roi », mais il n'y a pas qu'eux. Il y a les Néerlandais et les Luxembourgeois, pour ne rien dire des abeilles.

On se demande si l'usage Britannique n'a pas consolidé l'institution monarchique, en apportant périodiquement à la dynastie, par le choix, la vigueur d'un sang nouveau.

Et puisque « le roi règne et ne gouverne pas », qu'importe que ce soit un roi ou une reine ! Le savoir-vivre seul ferait préférer une reine. Cela ne veut pas dire que les femmes ignorent l'art de gouverner. Elizabeth, Marie-Thérèse, Catherine, ont prouvé magnifiquement le contraire. Et l'Angleterre n'a pas connu d'époque plus brillante que la « victorienne », ce règne impérial de 64 ans.

Pour en revenir à la France, on peut faire de ses régentes une liste imposante : Blanche de Castille, Anne de Beaujeu, les deux Médicis, Anne d'Autriche... Pour ne parler que de ces puissances-là. Anne de Beaujeu, fille du roi Louis XI et au dire de son père « la moins folle femme de France », fit de sa régence un grand règne. Les autres étaient étrangères ; deux Espagnoles et deux Italiennes.

La France qui appliquait la loi salique, s'est accommodée des régentes mais on ne voit pas pourquoi, des « Filles de France », n'auraient pas pu régner de leur plein droit, parce qu'un déplaisant préjugé le leur interdisait.

De nos jours, une reine se ferait peut-être plus facilement accepter qu'un roi. L'orgueil de l'homme, mieux que devant une force, s'incline devant la faiblesse. Au nom de la chevalerie cela se concevrait.

On ne saurait en faire une règle mais l'exception se justifierait assez. Que dire des Pays-Bas où règnent des femmes (régente ou reine) depuis plus d'un demi-siècle ? Faisons à ce propos nos vœux de longue vie à la princesse Juliana, reine de demain.

La digression qui nous a conduits en Hollande, nous la devons aux dix-huit ans de la princesse Elizabeth. Personne ne nous en voudra. En un temps où tant de laideurs s'imposent aux hommes et défigurent la société, cette chose ravissante se prépare en Angleterre ; le règne d'une femme qui est aujourd'hui une gracieuse jeune fille de dix-huit ans.

Qu'il plaise ou non, un peuple qui, au vingtième siècle, organise un tel règne, avec la fidélité et l'amour respectueux que l'on sait, ne peut être qu'un très grand peuple.

Le consentement des foules inclinées devant cette jeunesse exquise est quelque chose de tout à fait charmant qui fait honneur aux mainteneurs obstinés des fêtes de Noël et de l'ordre de la Jarretière.